



Maître d'ouvrage :

- SIMA Coise

Secteurs concernés :

Bassin versant

Masses d'eau
concernées :

FRGR0167a

FRGR0167b

Priorité : P2

Montant prévisionnel :

12 000 €

SDAGE AELB 2016-2021

- Disposition concernée :
2A-1, 2C-1, 3A-1, 3B-2, 4A-3

- Mesure du PDM :
AGR0202, AGR0401

Communes concernées :

Tout le bassin versant

Type d'action : Etude / Travaux / Etude&Travaux / Animation&Communication

Action A2_09a

Conseil collectif pour mise en place de haies limitant l'érosion sur le bassin versant

Enjeux/Objectifs : Réduction des pollutions diffuses – Réduction des pollutions ponctuelles – Réduction des transferts – Évolution des pratiques – Évolution des systèmes d'exploitation – Protection du paysage- Maintien d'un capital agricole

Contexte :

L'érosion est un enjeu majeur sur le bassin versant du fait de la texture du sol à dominante sableuse. De plus, le relief accidenté et l'assolement pratiqué pour répondre aux besoins fourragers de la production laitière en place (La construction de la ration de base des vaches laitières à partir d'ensilage de maïs qui entraînent des rotations courtes et des besoins en paille) impliquent la mise en culture de parcelles à risques et la réalisation de labour fréquent. Même si les agriculteurs ont façonné leurs parcelles afin de réaliser un travail perpendiculaire à la pente, le risque reste fort.

De plus, le changement climatique avec des phénomènes météorologiques plus violents notamment en terme de pluviométrie accentuent l'enjeu lié à la conservation des sols tant sur le plan de la protection de la ressource en eau et que de la qualité agricole des sols.

Il convient donc de limiter l'érosion du sol afin d'éviter le lessivage d'éléments du sol par le biais de solutions agricoles (travail du sol, couverture du sol, rotations) ou d'aménagement foncier (hydrauliques) (haies, merlons...).

La mise en place de haie limitant l'érosion semble être une des solutions à privilégier sur le territoire.

Description technique :

Les fédérations de chasse de la Loire et du Rhône réalisent depuis plusieurs années des plantations de haies sur leur département.

Il s'agit ici de s'appuyer sur leur expérience, expertise et réseau pour promouvoir ces dispositifs sur le bassin versant de la Coise.

Avec un objectif de plantation de 2 000ml/an pour chacune des fédérations de chasse, il est nécessaire de prévoir des temps de concertation, de formation collective afin d'informer et de sensibiliser de ces dispositifs de plantation possibles le plus grand nombre d'agriculteurs.

Pour cela un budget de 2000€ /an /fédération est dédiée à cette action.

Le SIMA Coise sera maître d'ouvrage de cette opération.

Estimation financière :

Objet	Montant prévisionnel € TTC	F/I
Conseils collectifs	12 000 €	F

Plan de financement :

Objet	Montant prévisionnel TTC	Agence de l'eau L.B		R RA				FEADER		SIMA ou autres partenaire fédération et/ou association/propriétaire	
		Taux	montant	Taux	montant	Taux	montant	Taux	montant	Taux	montant
Animation	12 000 €	60%	7 200 €								4 800 €

Planning prévisionnel :

Objet	2017	2018	2019	2020	2021	Total
Animation		4 000	4 000	4 000		12 000

Partenaires techniques :

FD de chasse 42 et 69 et leurs associations, agriculteurs

Suivi / évaluation :

- Nombre d'animations – publications
- Nombre d'agriculteurs présents